



Règlement et Gestes barrières

Free to Run

Bois du sud
Samedi 6 juin 2020

Free to run est une manifestation sportive de trail pédestre, non compétitive, se déroulant sur la commune du Mont Dore au niveau des bois du sud et organisé par la société « Challenge organisation », BP 9131, 98807 Nouméa Cedex.

En raison du contexte actuel dû à l'épidémie de Covid-19, la manifestation se situe dans le respect strict de l'Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020 qui légifère la reprise des manifestations et activités sportives.

Stratégie :

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, deux stratégies complémentaires sont proposées :

- 1- La mise en place d'un maximum de geste barrière (distanciation et hygiène).
- 2- La traçabilité. Cette dernière permettra, en cas de participation d'un concurrent, qui s'avérerait positif dans les 14 jours d'incubation après la course, de pouvoir donner à la DASS NC, les éléments qui lui permettront de faire l'investigation des cas contacts.

Les participants:

Condition de participations :

- Sur le 23 km : toute personne née en 2001 ou avant
- Sur le 12 km : toute personne née en 2004 ou avant.

Le parcours familial de 5 km est ouvert à tous les publics sous réserve que chaque enfant soit sous la responsabilité d'un adulte.

Pour votre propre sécurité, la participation des femmes enceintes n'est pas conseillée.

Participants mineurs : Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale (voir le modèle fourni sur demande).

Les conditions durant la manifestation peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants...). Un bon entraînement est nécessaire pour le grand parcours (sportif averti). Il est expressément indiqué que les participants, participant à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité. Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours de 23 ou 12 km, en montagne.

Il sera demandé à toutes personnes présentant des symptômes, de ne pas se présenter le jour de la course. (Fièvre, toux, gêne respiratoires cf. définition « symptômes DASS NC »).

Des points d'eau, permettront d'assurer le nettoyage des mains.

De plus, il sera demandé aux participants de se munir, dans la mesure du possible, de solution hydro alcoolique et de masque en tissu, pour les temps hors course.

1- Les parcours :

Trois parcours seront proposés aux participants de manière à répartir les participants sur des sentiers différents et les éloigner les uns des autres.

- Grand parcours : 23km et 1000m dénivelé positif
- Petit parcours : 12km et 600m dénivelé positif
- Parcours familiale : 5.5km et 120m dénivelé positif

Les départs seront donnés sous la formule de « vague » d'une trentaine de participants. Un marquage au sol permettra de placer les 30 participants à une distance de 1 mètre pour les départs.

Il y aura un départ toutes les 10 minutes de 7H30 à 9H30.

Ce système permettra un étalement des participants sur le parcours.

Afin de limiter le nombre de personnes sur site, le public et les accompagnateurs seront interdits.

2- Dossards :

Bien qu'il n'y ait pas de classement, un dossard munis d'une puce électronique sera attribué à chaque participant. Cela nous permettra d'avoir le traçage de chaque participant exigé par la DASS NC et une meilleure visibilité pour les organisateurs.

L'inscription à la manifestation se fait sur internet.

Les tarifs :

- Grand parcours (23km) : 2500 francs
- Petit parcours (12km) : 2000 francs
- Parcours familiale : 1000 francs

Un choix de distances sera proposé à l'inscription. Libre choix au participant d'apprécier son niveau et la distance qu'il souhaite réaliser. Un groupe est limité à une trentaine de participants. Au moment de votre inscription, vous devez également choisir votre heure de départ (dans la limite des heures disponibles). Un numéro de dossard vous sera alors automatiquement attribué, il sera visible sur le billet que vous recevrez par mail ainsi que sur votre compte e-ticket.nc

Après avoir finalisé son inscription sur internet, chaque participant devra récupérer son dossard chez notre partenaire « Terre de running » à Nouméa dans les jours qui précèdent la course.

Un participant pourra récupérer plusieurs dossards afin de limiter le nombre de personnes dans le magasin.

Le magasin a mis en place une organisation permettant de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation (nombre limité de personne dans le magasin, caisse protégées, gel hydroalcoolique).

Aucun dossard ne sera remis sur place.

Le numéro de dossard est attribué en fonction de la distance choisie (ex : Grand parcours : numéro 1 à 30 ; Petit parcours : numéro 31 à 60 ; etc.), pour une meilleure lisibilité sur le parcours par les organisateurs.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Tout engagement est ferme et définitif. Elle peut toutefois faire l'objet de remboursement jusqu'au mercredi 3 Juin 2020.

3-Arrivée sur site :

Une grande zone de parking sera matérialisée en fonction du type de parcours choisi.

Parking : Grand parcours

Parking : Petit parcours

Parking : Parcours familiale

Un système de panneauage permettra aux concurrents de savoir où garer leur véhicule.

Il sera demandé aux participants d'arriver sur site une heure maximum avant leur départ.

4 - Avant le départ

Il sera demandé aux participants de s'échauffer de manière individuelle loin de la zone de départ.

Les participants de la première vague seront appelés 15 minutes avant le départ pour se placer dans le sas de pré-départ situé en amont du sas de départ. Une fois dans le sas, le participant ne peut plus en ressortir sous peine de disqualification.

Le sas de « pré-départ » sera suffisamment grand pour pouvoir faire trotter 30 participants. Il sera matérialisé par des barrières et de la rubalise.

Un organisateur pointera les entrées sur les listes de départ ce qui nous permettra de savoir exactement qui a pris le départ, à quelle heure et avec quels autres participants.

Deux minutes avant le départ, les participants se présenteront dans le sas de départ.

Les participants devront alors se positionner sur une marque de départ individuel. Ces marques seront espacées d'un mètre entre chaque participant dans toutes les directions et seront matérialisées par de la rubalise et des marques de couleur.

L'organisateur en charge de donner le départ expliquera les consignes à l'aide d'un mégaphone.

Dès qu'un départ est donné, les participants du groupe suivant sont appelés à rentrer dans le sas de pré-départ. Et ainsi de suite jusqu'au dernier participant.

5- Sur le parcours

Le public est interdit le long du parcours.

Au niveau des points de contrôle et de ravitaillement. Des personnes de l'organisation assureront le remplissage des camel-bag ou flasques des participants. Le participant présentera son contenant et l'organisateur (muni de masque) manipulera le robinet. De cette manière, un participant n'aura aucun contact avec un objet autre que son contenant ou une personne du point de contrôle.

Il n'y aura aucun ravitaillement en nourriture tout le long du parcours. Les participants seront prévenus de venir avec leur propre alimentation.

Si un participant arrivait à un point de contrôle en état de fringale ou d'hypoglycémie, l'organisation lui donnerait de quoi s'alimenter sous forme de gel ou de barres énergétiques individuelle à titre exceptionnel.

Il n'y a pas de matériel obligatoire à la participation à FREE TO RUN. Néanmoins il est fortement conseiller de participer avec le matériel suivant :

- Réserve d'eau de 1.5 litres
- Des chaussures fermées
- Un peu de nourriture type barre de céréales, gel ect...
- Un couvre chef
- Un téléphone portable

Les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours prévu par les organisateurs. Un participant souhaitant s'arrêter en cours de route est tenu de le faire à un point de contrôle et d'en informer le responsable du point de contrôle. Si un participant ne peut se déplacer, un autre se doit d'aller chercher de l'aide.

Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- Se présenter à un **poste de secours**
- Appeler le **numéro d'urgence inscrit sur le dossard**
- Faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne

Chaque participant a l'**obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le **78 51 83**.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Sauf blessure, **un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle**. Il doit alors prévenir le responsable du poste de contrôle, qui lui indiquera comment retourner au village en toute sécurité.

Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, **Challenge Organisation** a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la manifestation « Free to run ». En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation un trail.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout

dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Image

Par sa participation à la manifestation « Free to Run », chaque concurrent autorise expressément Challenge organisation et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de la manifestation « Free to run » en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

6- Ligne d'arrivée, fin de la manifestation

Une fois la ligne d'arrivée franchie. Le participant doit décrocher lui même son dossard et le mettre dans le bac prévu à cet effet.

Un ravitaillement en eau, sirop ou boisson énergétique lui sera proposé.

Le participant doit se laver les mains avant d'arriver sur le stand. Pour cela du gel hydroalcoolique sera mis à sa disposition à l'entrée du stand.

L'organisation prévoit un gobelet réutilisable par concurrent. Ils seront ensuite nettoyés puis réutilisés sur d'autre manifestation.

Une personne de l'organisation (masquée) assure le remplissage (une boisson au choix). Cette personne se lavera régulièrement les mains.

Il est demandé aux participants de ne pas stationner au niveau du stand. Une vaste zone proche du stand sera définie pour l'hydratation et la brève récupération des participants. Une fois sa boisson consommée, chaque participant déposera individuellement son gobelet dans le bac rempli d'eau et de liquide vaisselle, prévu à cet effet, en quittant la zone de repos. Une fois sorti, il ne pourra plus revenir dans cette zone.

Le stand d'hydratation sera fréquemment nettoyé par un membre de l'organisation.

Il est ensuite demandé aux participants de ne pas rester sur le site de la manifestation et de reprendre leur véhicule.

L'organisation ne prévoit pas de douche ni de vestiaires de manière à inciter les participants à rentrer directement chez eux une fois leur course terminée.

Le participant pourra connaître son temps sur un écran défilant à son passage sur la zone d'arrivée. Il n'y aura pas d'affichage papier sur place. Les temps seront consultables peu de temps après l'arrivée du dernier concurrent sur le site de Challenge Organisation et de sa page Facebook. Ils seront présentés par liste numérique de départ (pas de classement).

7 – Remise des prix

Free to Run, n'étant pas une compétition n'y aura pas de remise des prix.

Un tirage au sort sera organisé pour tous les participants.

Il sera effectué le mardi 9 juin à 17 heures dans les locaux de Challenge Organisation et sera retransmis en live facebook sur la page de Challenge Organisation.

Les résultats seront ensuite publiés. Les gagnants seront contactés par e.mail.

8- Secours et sécurité

Les personnes assurant le dispositif de secours (médecins, infirmiers, association spécialisées) seront équipées du matériel de protection habituel pour leur intervention. Ils devront appliquer le protocole défini par la DASS NC pour l'utilisation de leurs EPI. (cf document pompier ci joints)

Une personne de l'organisation sera spécialement désignée pour surveiller le strict respect des mesures de sécurité et de distanciation.

8- Généralités

Toutes les personnes de l'organisation qui auront des taches au contact des participants seront équipées de masque.

Si une personne venait à se plaindre auprès de l'organisation de symptômes grippaux. La personne sera isolée dans un espace réservé à cet effet. Un masque chirurgical lui sera remis, ainsi que de la solution hydro alcoolique pour qu'elle puisse réaliser la friction des mains. On lui demandera de contacter son médecin traitant, ou à défaut le 15, pour connaître la conduite à tenir pour son départ du lieu de la manifestation.

L'équipe médicale de l'organisation étant exclusivement destinée à assurer les potentiels secours aux participants.

L'organisation conserve dans ses fichiers l'intégralité des informations personnelles des participants, à savoir : Noms, Prénoms, date de naissance, contact mail/téléphone, heure de départ, heure de passage aux points de contrôles et à l'arrivée... (Dans le respect de la réglementation RGPD) de manière à pouvoir les communiquer aux autorités compétentes le cas échéant.